

Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé Semaine du 3 juin 2024

EN RÉSUMÉ

Au cours de cette semaine, l'actualité dans le domaine de la santé a été marquée par plusieurs sujets majeurs, parmi lesquels figurent :

- Fin de vie : Le débat persiste entre Exécutif et Parlement quant à la substance de la loi, le vote final aura lieu le 18 juin.
- Violences sexistes et sexuelles : Le ministère du Travail, de la Santé et de la Prévention a annoncé des mesures en réponse au mouvement #Metoo Hôpital.
- Comptes de la Sécurité Sociale: La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a rejeté le PJL dans le cadre du d'approbation des comptes de la Sécurité sociale pour 2023.

Nominations

M. Axel RAHOLA, ancien conseiller, chef du pôle social au cabinet de Mme Elisabeth BORNE, à Matignon, a été nommé directeur adjoint des politiques sociales de la Caisse des dépôts.

M. Marc-David SELIGMAN, conseiller "santé offre de soins" à la Délégation aux Outre-mer des ministères sociaux, élu président de l'Association nationale des auditeurs de l'IHEDN.

M. Emilien ROGER, directeur d'hôpital, s'est vu confier la sous-direction de l'appui au pilotage et des ressources à la direction générale de la santé.

M. Mathieu LETRANCHANT, ancien collaborateur de Mme Elisabeth BORNE et de M. Jean CASTEX à Matignon et de M. François BRAUN, au ministère de la Santé et de la Prévention, a été nommé responsable des relations médias pour la France de Doctolib.

Mme Mathilde BOUCHARDON, administratrice de l'Assemblée nationale, jusqu'alors conseillère santé et agroalimentaire au cabinet de M. Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie, rejoint le Secrétariat général du gouvernement.

Mme Amélie ROCCA-SERRA, ancienne conseillère parlementaire au cabinet de Mme Elisabeth BORNE à Matignon et au ministère du Travail, rejoint la société Doctolib en qualité de consultante senior en relations publiques.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

AN / PJL fin de vie : Les députés ont adopté la création de "maisons d'accompagnement" pour les malades en fin de vie, excluant le secteur lucratif de leur gestion, et ont supprimé la possibilité d'inscrire une demande d'aide à mourir dans les directives anticipées. Un désaccord persiste entre le gouvernement et le Parlement sur les critères d'accès à l'aide à mourir, avec le gouvernement souhaitant revenir à une version initiale plus restrictive. Les discussions se poursuivent, notamment autour des soins palliatifs et des modalités d'administration de la substance létale. L'Assemblée a également adopté des mesures pour renforcer les soins palliatifs, y compris une loi quinquennale de programmation, malgré les tensions et divergences sur les détails du projet de loi. Le vote final est prévu pour le 18 juin. Violences sexistes et sexuelles / santé : Le ministère du Travail, de la Santé et de la Prévention a annoncé des mesures suite au mouvement #Metoo Hôpital, incluant une formation obligatoire aux violences sexistes et sexuelles pour tous les professionnels des établissements de santé publics à partir de 2024, la création d'une équipe nationale d'experts enquêteurs, et un dispositif d'accompagnement pour les victimes avec une ligne d'écoute dédiée. De plus, un baromètre annuel des violences sera instauré. L'Ordre des médecins promet également une attention accrue à ces violences et lancera une enquête professionnelle auprès des médecins, dont les résultats seront publiés en octobre.

AN / PJL comptes de la Sécurité sociale: La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a rejeté le projet de loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale pour 2023, critiquant la gestion du gouvernement et son approche "comptable" sans vision claire. Les oppositions ont dénoncé un manque de maîtrise des comptes et la perspective de nouvelles réformes structurelles jugées austéritaires. Malgré un excédent de 13,2 milliards d'euros en 2023 grâce à la reprise économique, les prévisions annoncent un déficit de 17,2 milliards d'euros en 2027. Le débat a mis en lumière des divergences sur la gestion des finances de la Sécurité sociale et l'avenir des réformes sociales.

Médecine libérale: La convention entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins libéraux, fait porter la consultation chez le généraliste à 30 euros (contre 26,50 euros auparayant).

PPL cancer du sein : Les députés ont clos jeudi (30.05) au soir la niche GDR par l'adoption, à l'unanimité, à de la proposition de loi visant la prise en charge intégrale des soins liés au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie.